Budget 2011: toutes sections, première version

2010/2001(BUD) - 11/10/2010 - Document annexé à la procédure

OBJECTIF : présentation d’une proposition de lettre rectificative n° 2 au projet de budget général 2011 de l’UE – Section III (Commission).

CONTENU : la présente proposition de lettre rectificative n° 2 (LR n° 2) au projet de budget pour l'exercice 2011 (PB 2011) porte sur:

- un renforcement, de 552.000 EUR, de la contribution de l'UE à EUROPOL ainsi que sur des modifications au tableau des effectifs d'EUROPOL, prenant en compte une demande de 4 postes (AD) supplémentaires;
- un renforcement de la contribution de l'UE aux trois autorités de surveillance financière (ABE, AEAPP et AEMF), d'un montant de 1.224.000 EUR, ainsi que sur des modifications aux tableaux des effectifs de ces autorités, prenant en compte les demandes suivantes: 6 postes supplémentaires pour le tableau des effectifs de l'ABE (dont 3 postes AD et 3 postes AST), 6 postes supplémentaires pour le tableau des effectifs de l'AEAPP (dont 5 postes AD et 1 poste AST) et 15 postes supplémentaires pour le tableau des effectifs de l'AEME (dont 10 postes AD et 5 postes AST);
- la création d'un nouveau poste budgétaire 01 04 01 03 consacré à la garantie fournie par l'Union européenne conformément aux dispositions de l'article 122, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) et, corrélativement, d'un nouvel article 802 dans le volet des recettes. À cet égard, il n'y a pas d'incidence budgétaire.

L'incidence financière nette de la présente lettre rectificative est de **1.776.000 EUR**, tant en crédits d'engagement qu'en crédits de paiement.